

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

Séance extraordinaire du 9 mars 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le 9 mars 2026 à 17h00 à la salle du conseil située au 494, avenue Principale.

Sont présents:

Siège #1 - Dany Poulin  
Siège #2 - Sandra Jacques  
Siège #3 - Nathalie Mercier  
Siège #4 - Frédéric Forgues  
Siège #5 - Roger Drouin

Est / sont absents:

Siège #6 - Joyce Wallace Moreno

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre. Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2603-048

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification:

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du règlement n°2026-05 modifiant le règlement sur les permis et certificats n°177

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - GREFFE

2603-049

3.1 - Adoption du règlement n°2026-05 modifiant le règlement sur les permis et certificats n°177

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges a adopté le Règlement sur les permis et certificats n°177 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier la tarification des permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance du 2 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé la conseillère Dany Poulin et résolu,

QUE le règlement portant le n°2026-05 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

### ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le présent règlement modifie le Règlement sur les permis et certificats n°177 de la Municipalité de Saints-Anges.

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2. TERRITOIRE TOUCHÉ PAR CE RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saints-Anges.

### ARTICLE 3.- BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'actualiser et réviser la grille des coûts applicable à la délivrance des permis et certificats.

## CHAPITRE 2 : MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°177

### ARTICLE 4.- COÛTS DES PERMIS ET CERTIFICATS

Les articles 6.1 à 6.3 sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

#### 6.1 Permis de lotissement

Les frais exigibles pour les demandes de permis de lotissement sont établis comme suit :

PERMIS DE LOTISSEMENT	TARIFS
Minutes comprenant de 1 à 5 emplacements	50 \$
Minutes comprenant 6 emplacements et plus (par emplacement)	10 \$

#### 6.2 Permis de construction

Les frais exigibles pour les demandes de permis de construction, de rénovation et d'agrandissements sont établis comme suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION	TARIFS
Résidence unifamiliale isolée	150 \$
Résidence unifamiliale jumelée	300 \$
Résidence unifamiliale en rangée (unité de logement)	150 \$
Résidence bifamiliale	300 \$
Résidence multifamiliale (unité de de logement)	100 \$
Chalet et maison mobile	150 \$
Garage (bâtiment secondaire)	40 \$
Piscine	40 \$

Remise	40 \$
<u>Bâtiment public, commerce, industrie:</u>	
(0 \$ à 100 000 \$)	300 \$
(101 000 \$ à 300 000 \$)	600 \$
(301 000 \$ à 500 000 \$)	800 \$
(501 000 \$ et plus)	1 000 \$
<u>Bâtiment agricole (élevage et d'autres types):</u>	
(0 \$ à 50 000 \$)	100 \$
(50 001 \$ à 100 000 \$)	150 \$
(101 000 \$ à 250 000 \$)	200 \$
(251 000 \$ et plus)	400 \$
<u>Bâtiment agricole d'élevage porcin:</u>	3 000 \$
Dossier touchant une autre municipalité	+ 1 000 \$
Renouvellement de permis	40 \$

AGRANDISSEMENT	TARIFS
Bâtiment principal et/ou accessoire	40 \$
<u>Bâtiment public, commerce, industrie:</u>	
(0 \$ à 100 000 \$)	300 \$
(101 000 \$ à 300 000 \$)	600 \$
(301 000 \$ à 500 000 \$)	800 \$
(501 000 \$ et plus)	1 000 \$
<u>Bâtiment agricole (élevage et d'autres types):</u>	
(0 \$ à 50 000 \$)	100 \$
(50 001 \$ à 100 000 \$)	150 \$
(101 000 \$ à 250 000 \$)	200 \$
(251 000 \$ et plus)	400 \$
Bâtiment agricole d'élevage porcin existant pour l'augmentation de la production annuelle d'anhydride phosphorique supérieure à 3 200 kilogrammes, soit à elle seule, soit en combinaison avec la production résultant d'une demande formulée moins de 5 ans auparavant	3 000 \$
Dossier touchant une autre municipalité	+ 1 000 \$

RÉNOVATION	TARIFS
Bâtiment principal et/ou accessoire	40 \$
Bâtiment principal agricole	60 \$

### 6.3 Certificat d'autorisation

Les frais exigibles pour les demandes de certificats d'autorisation sont établis comme suit :

CERTIFICAT D'AUTORISATION	TARIFS
Abattage d'arbres	20 \$
Déboisement, reboisement	200 \$
Déplacement, réparation, démolition d'une construction	40 \$
Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain	60 \$
Installation d'une enseigne ou d'un panneau-réclame	40 \$
Installation d'une piscine hors-terre ou d'un spa	40 \$
Installation d'une clôture, d'un mur de soutènement, d'une haie	40 \$
Aménagement ou agrandissement d'une aire de stationnement de 6 cases et plus	40 \$
Aménagement d'une aire de chargement ou de déchargement	40 \$
Aménagement d'un site d'entreposage extérieur	40 \$
Travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau	40 \$

Installation septique	200 \$
<u>Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits):</u>	
Secteur urbain	50 \$
Secteur rural	100 \$
Chenil	60 \$
Augmentation du nombre d'unités animales, la modification du type d'unités animales ou la modification du mode de gestion des déjections animales	60 \$
<u>Changement d'usage d'un bâtiment agricole:</u>	
Nouvel élevage porcin	3 000 \$
Dossier touchant une autre municipalité	+ 1 000 \$

#### ARTICLE 5.- TARIFS APPLICABLES AUX AUTRES DEMANDES

Un article 6.5 Autres demandes est ajouté et se lit comme suit :

#### 6.5 Autres demandes

Les frais exigibles pour une demande de dérogation mineure ou de modification de règlement sont établis comme suit:

AUTRES DEMANDES	TARIFS
Demande d'un usage conditionnel	400 \$
Demande de modification à la réglementation d'urbanisme	400 \$
Demande de dérogation mineure	400 \$

#### CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINALES

#### ARTICLE 6.- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sandra Jacques et résolu,

Que la séance soit levée et la séance est levée à 17h07.

Adoptée

(Signé) Carole Santerre

(Signé) Caroline Bisson

Carole Santerre  
Mairesse

Caroline Bisson  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, soussignée, Carole Santerre mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

---

Carole Santerre  
Mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Caroline Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

*(Signé)* Caroline Bisson

---

Caroline Bisson  
Directrice générale & greffière-trésorière